



Rapport sur la gestion de crise – Covid-19

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Jamais dans notre histoire récente nous avons été amenés à prendre, à tous les niveaux de notre fédéralisme, autant de décisions importantes et urgentes impactant les citoyennes et citoyens, contribuables, parents, chefs-fes d'entreprises, indépendants ou salariés, sociétés. Touchés à plusieurs titres, nos habitants-es et nos entreprises ont été au centre de nos réflexions pour mettre en application les décisions fédérales et cantonales.

Suite à l'annonce faite par le Conseil fédéral le vendredi 14 mars, le Conseil communal a immédiatement pris les mesures d'urgence fixées par les ordonnances fédérales et qui lui incombaient.

Dans un premier temps, les guichets physiques à la population ont été fermés et les activités des collaboratrices et collaborateurs ont été, dans la mesure du possible, adaptées par la mise en place du télétravail.

Avec la fermeture des guichets, les prestations à la population ont été adaptées afin de permettre à nos citoyennes et citoyens de présenter leurs demandes par mail ou par téléphone.

Après quelques semaines, nous remarquons que nos services ont réussi, à notre grande satisfaction, à traiter l'ensemble des demandes courantes. Nous avons également pu répondre aux sollicitations particulières des habitants-es inquiets-es et touchés-ées par la pandémie de Coronavirus.

Une grande attention a été portée à la communication des informations avec le souci d'informer en premier lieu votre autorité ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs, puis la population.

Nous avons utilisé tous les moyens et réseaux de diffusion utiles en pareil cas, à savoir :

- Annonce dans le journal Littoral-Région.
- Communiqués de presse.
- Journal d'informations en tout-ménage.
- Site internet communal.
- Nemo News et Facebook pour les réseaux sociaux.

Par ordre d'urgence, Les modifications / adaptations des prestations des services, rendues obligatoires pendant cette période, ont été communiquées à la population.

Par la suite, nous avons pris plusieurs mesures en matière sociale, de santé, de sécurité et d'économie pour soutenir notre population, nos sociétés locales ou les entreprises de La Grande Béroche. Elles sont précisées ci-après.

2. Fonctionnement des institutions

La situation de crise a conduit l'exécutif à prendre plusieurs mesures urgentes et à annuler la séance du Conseil général du 6 avril et toutes les séances de commissions. Même si nous avons régulièrement le législatif sur la gestion de la crise au niveau communal, nous sommes conscients que votre autorité a été privée de ses prérogatives durant cette période.

Nous avons consulté à deux reprises la commission des finances et de gestion pour demander des propositions puis pour faire valider les mesures que nous souhaitions appliquer pour soutenir l'économie et les sociétés locales, en vertu du règlement sur les finances.

Les élections communales ont été reportées à l'automne et nous ne pourrions probablement pas rattraper le retard pris consécutivement à cette situation.

Nous avons en plus de celle-ci fixé deux autres dates pour les séances du Conseil général, soit le 22 juin et le 14 septembre.

Nous espérons que le présent rapport sur la gestion de la crise vous donnera tous les éléments nécessaires sur la situation que nous avons vécue. Nous avons porté à l'ordre du jour un point concernant l'aspect financier des différentes mesures.

3. Solidarité envers les aînés

Nous avons lancé avec nos services administratifs une opération en faveur de nos aînés en appelant toutes les personnes seules ou couples âgés de plus de 75 ans. Le but était de nous assurer qu'ils n'étaient pas isolés et de leur apporter notre aide si nécessaire ainsi que de rappeler les consignes (restez chez vous).

Nous avons écrit à toutes les personnes que nous n'avons pas pu atteindre ainsi qu'à toutes les personnes âgées de 65 à 75 ans pour rappeler les consignes et donner quelques coordonnées en cas de besoin.

Cette action a été très bien accueillie et nous nous réjouissons des contacts qui ont été noués entre l'administration et nos aînés.

Nous avons également reçu passablement d'offres de la part d'habitants-es de La Grande Béroche prêts-es à se mettre à disposition pour donner un coup de main. Nous les remercions vivement pour leurs gestes et leur générosité.

4. Economie – sociétés locales

Conscient de l'impact financier sur l'économie et consécutivement aux mesures prises au niveau fédéral et cantonal, le Conseil communal a décidé de soutenir l'économie locale.

Avec l'approbation de la commission des finances et de gestion, il a pris plusieurs mesures touchant d'une part les acteurs économiques et d'autre part les sociétés locales, qui participent grandement à l'attractivité de notre commune et notamment :

- Pas de prélèvement de la taxe de base déchets entreprises pour l'année 2020.
- Abandon de la facturation des locations commerciales, pour les activités suspendues, pour la période du 16 mars au 31 mai dans un premier temps.
- Annulation des réservations de salles et infrastructures communales sans frais.
- Renoncement à l'encaissement des loyers pour les infrastructures sportives et culturelles du 16 mars au 31 mai.
- Maintien des subventions aux sociétés sportives et culturelles.

L'ensemble de ces mesures représente un montant d'environ Fr. 250'000.- qui fait l'objet d'un arrêté de validation par votre autorité pour un crédit d'engagement supplémentaire. Il vous est remis en annexe.

Par ailleurs, nous avons décidé de tenir compte des circonstances particulières en accordant des délais de paiement au niveau de la facturation des taxes et émoluments communaux.

5. Reprise des activités

En lien avec « ORCCAN » (Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel), nous avons suivi attentivement l'évolution de la situation pour prendre des mesures proportionnées à la situation.

Les décisions prises au niveau fédéral et cantonal en matière de reprises des activités économiques et administratives sont suivies et adaptées à notre échelle communale selon le plan défini.

Le 11 mai, les écoles obligatoires et les structures d'accueil ont rouvert leurs portes avec une limitation de l'activité toutefois. Les mesures de précautions pour protéger les élèves, enseignants-es et éducatrices-teurs ont été prises.

Une nouvelle étape du déconfinement est prévue le 25 mai avec le retour à l'école des élèves du 3^{ème} cycle et l'ouverture des bibliothèques communales.

Les places de jeux et installations sportives extérieures rouvriront dès que possible. Les clubs sportifs peuvent déjà demander de s'entraîner si les mesures de distanciation sont respectées.

Les guichets de l'administration rouvriront le 8 juin, toujours avec les restrictions d'usage quant aux horaires et à la distance sociale. La plupart des prestations peuvent dans tous les cas être servies sans une présence physique au guichet, c'est un des enseignements que nous pouvons tirer de cette crise.

